

21 Questions à propos de la crémation

Des pièces de vaisselle en poterie datant de l'époque néolithique et remplies des cendres de plusieurs individus ont été découvertes un peu partout en Europe. Entre 1400 av. J.-C. et 200 apr. J.-C., la crémation était le mode de disposition le plus couramment pratiqué, notamment chez les aristocrates romains. La famille de Jules César, par exemple, avait

choisi ce mode de disposition. Entre les 3^e et 19^e siècles, avec la large diffusion du Christianisme en Europe, la crémation fut interdite en raison de la croyance voulant que le corps ne pouvait ressusciter s'il était détruit. Les premiers Juifs interdisaient également la crémation considérant qu'il s'agissait d'une désacralisation de l'œuvre de Dieu. Les Juifs orthodoxes, l'Église orthodoxe d'Orient et les Musulmans s'opposent toujours à la crémation. D'autres groupes culturels, notamment en Inde, continuent à pratiquer la crémation. Aujourd'hui, celle-ci est pratiquée par plusieurs Chrétiens, Bouddhistes, Sikhs et Hindouistes.

Que se passe-t-il durant le processus de crémation?

Le cercueil ou contenant est placé dans la chambre de crémation, où la température est élevée à environ 1200 degrés Celsius. Après environ deux heures à deux heures et demie, toutes les composantes organiques sont consommées par la chaleur ou par évaporation. Seuls des fragments d'os restent; c'est ce qu'on appelle les restes incinérés. Ces restes sont alors soigneusement retirés de la chambre de crémation. Tout morceau de métal est enlevé à l'aide d'un aimant. Les restes incinérés sont ensuite broyés de manière à obtenir une fine poudre qui est alors placée dans le contenant fourni par le crématorium ou dans une urne achetée par la famille. La durée totale du processus est d'environ trois heures. Tout au long du processus de crémation, un système d'étiquetage soigneusement contrôlé assure que l'identification soit correctement effectuée.

Les crémations sont-elles faites individuellement?

Oui, la loi exige qu'un seul cercueil soit incinéré à la fois. De plus, la chambre de crémation a une largeur qui ne permet de recevoir qu'un seul cercueil à la fois.

Combien de temps après le décès une crémation peut-elle avoir lieu?

Étant donné que la crémation est un processus irréversible et parce que le processus lui-même éliminera toute possibilité de déterminer la cause exacte du décès, la loi exige que chaque crémation ait lieu au moins six heures après que le décès ait été confirmé par les autorités médicales.

Le corps doit-il être préparé d'une quelconque façon avant la crémation?

Il est essentiel que les stimulateurs cardiaques et tout autre appareil médical soient retirés avant la crémation. Ils peuvent exploser lorsque soumis à de hautes températures et présenter des risques de blessures pour le personnel et endommager l'équipement du crématorium. Les souvenirs, tels les bijoux, seront détruits durant le processus de crémation; aussi faut-il vous assurer que tout ce que vous souhaitez conserver soit retiré du cercueil par le directeur de funérailles avant que la crémation ne soit effectuée.

Est-il vrai que les os sont broyés après la crémation... J'ai entendu dire que vous ne remettez pas les cendres à la famille, que remettez-vous alors?

Une crémation complète est un processus qui se fait en deux étapes. L'exposition de la personne décédée à une chaleur intense pendant plusieurs heures ne laissera comme restes que des fragments d'os. La totalité de ces fragments d'os sont ensuite broyés de manière à obtenir une poudre composée de fines particules.

L'embaumement est-il nécessaire avant la crémation?

Non, à moins que vous en preniez la décision. Plusieurs facteurs peuvent orienter votre décision: le choix, par la famille, d'un service funéraire où le cercueil est ouvert et le défunt exposé à la vue; le désir d'améliorer l'apparence du défunt pour une brève présentation à la famille; une situation nécessitant le transport du corps par avion ou par train; ou encore le délai existant entre le décès et la crémation.

Est-ce qu'un cercueil ou un contenant est nécessaire?

Oui. Pour des raisons d'hygiène, pour faciliter les déplacements et par respect pour le défunt et le personnel du crématorium, la crémation nécessite que le défunt soit incinéré dans un contenant fermé, rigide et combustible. Le type de cercueil ou de contenant choisi est une décision personnelle. Les cercueils et les autres types de contenant sont disponibles dans une grande variété de matériaux allant du simple contenant de carton aux superbes cercueils en chêne, érable ou acajou.

Est-il possible de louer un cercueil plutôt que de l'acheter lorsqu'on choisit la crémation?

La majorité des salons funéraires mettent à la disposition de la famille un cercueil de cérémonie en bois franc pour l'exposition du corps précédant la crémation. Le cercueil de cérémonie (ou de location) a l'avantage d'être visuellement esthétique en plus d'être abordable.

Puis-je apporter ma propre urne?

Oui. Toutefois, il serait préférable que vous puissiez discuter de la situation avec votre directeur de funérailles ou votre conseiller funéraire avant la crémation. La grandeur et les caractéristiques de votre urne seront d'une grande importance si vous planifiez éventuellement d'y ajouter aussi les cendres de votre conjoint. Le choix de l'urne dépend aussi de l'endroit où vous voulez la mettre ensuite.

Est-ce que je peux assister à la crémation?

Sur rendez-vous, il est possible pour les proches du défunt d'être présent lors de la crémation.

Est-ce que tous les salons funéraires ont un crématorium?

Non. Dans les faits, seul un petit pourcentage de salons funéraires ont leur propre équipement de crémation.

Est-ce que la crémation peut remplacer les funérailles?

Non. La crémation est uniquement une méthode permettant de disposer des restes humains.

Dois-je tout de même prendre divers arrangements funéraires si je choisis la crémation?

Cela dépend de la manière dont vous souhaitez commémorer la vie du défunt. L'un des avantages de la crémation est de vous donner une plus grande flexibilité au moment de faire vos arrangements pour les funérailles et le cimetière. Vous pouvez, par exemple, choisir d'avoir la tenue d'une cérémonie commémorative avant la crémation, au moment de la crémation ou après celle-ci avec l'urne présente ou encore un service au moment d'inhumer les cendres dans la fosse ou de les placer dans un columbarium. Les cérémonies commémoratives peuvent se tenir dans un lieu de culte, un salon funéraire ou une chapelle de crématorium.

Le service peut-il avoir lieu avant ou après la crémation?

Cette décision appartient uniquement à la famille. Parfois, la tenue d'un service traditionnel suivi de la crémation peut être un compromis acceptable lorsqu'une famille est partagée entre la décision de choisir ou non la crémation.

Comment peut-on disposer des cendres?

Avec la crémation, les options sont nombreuses. Les cendres peuvent être enterrées dans une parcelle du cimetière (inhumation sous terre), placées dans une niche, conservées par un membre de la famille ou placées dans un endroit significatif pour la personne décédée. Il convient à cet effet de s'informer des règlements municipaux concernant la dispersion des cendres dans un lieu public. La crémation n'est toutefois qu'une des premières étapes du processus de commémoration. La famille pourra donc ensuite faire son choix parmi différents types de monuments. La commémoration est une façon d'honorer le temps qui passe, une tradition qui se perpétue depuis des siècles. C'est une façon de rendre hommage à la vie d'un individu et de fournir un point d'encrage à nos souvenirs en plus d'offrir aux générations futures un événement à se remémorer.

Le type de monument que vous choisirez est une décision personnelle et n'a pour seules limites que celles de votre imagination.

Quels choix commémoratifs s'offrent à nous lorsqu'on choisit la crémation?

Vous choisirez peut être d'inhumer votre urne dans le sol. Si c'est le cas, vous pouvez choisir soit une plaque de bronze ou un monument pour marquer l'emplacement. Des niches sont aussi disponibles dans certains cimetières. Un columbarium, intérieur ou extérieur, est composé de nombreux petits compartiments appelés des niches et destinés à conserver les urnes contenant les cendres ailleurs que sous terre. Le columbarium, en plus d'être un bel édifice, offre l'avantage de conserver les cendres en surface du sol plutôt que dans celui-ci.

Si je décide de me faire incinérer, pourquoi voudrais-je que mes cendres soient placées dans un columbarium ou inhumées dans un cimetière? Pourquoi ne pourrais-je pas simplement les disperser dans la mer ou à quelque autre endroit de mon choix?

Aussi longtemps que cela sera permis par les autorités locales, vos cendres pourront être dispersées dans un endroit significatif pour vous. Cela peut, toutefois, représenter des difficultés pour vos proches. Quelques personnes peuvent trouver difficile de répandre les cendres d'un être aimé sur le sol ou dans l'eau. Il est important de discuter de vos dernières volontés alors qu'il en est encore temps avec la personne à qui incombera éventuellement la tâche de disperser vos cendres. D'autres difficultés peuvent également survenir quand les restes sont déposés dans un endroit non identifié: l'accès à cet endroit pourrait devenir impossible dans le futur pour quelque raison que ce soit, une région inhabitée peut se développer, rendant ainsi impossible la visite de vos proches. Le fait de placer, d'enterrer ou de disperser vos cendres dans un cimetière procurera à vos proches un endroit où ils pourront se recueillir. Si vous décidez tout de même de faire disperser vos cendres à un endroit de votre choix, quelques cimetières vous permettront d'installer un monument sur leur site. Vos proches disposeront ainsi d'un endroit où se recueillir qui sera bien entretenu et qui leur sera toujours accessible.

Pourquoi est-il si important d'avoir un lieu à visiter?

Parce qu'ainsi, les vivants disposent d'un lieu précis où ils peuvent se recueillir en mémoire de la personne décédée. Se souvenir et faire que l'on se souvienne de nous est un besoin naturel chez l'être humain. La commémoration des morts est une pratique sociale très importante dans la plupart des cultures depuis les débuts de l'histoire humaine. Les psychologues affirment que les pratiques visant à se souvenir de quelqu'un, telles que les funérailles, les services commémoratifs et la commémoration permanente, sont des éléments essentiels du développement émotionnel des survivants parce qu'ils aident à faire une coupure et ainsi permettre au processus de guérison de débiter. Fournir à la personne défunte un lieu de repos permanent est un moyen digne de disposer des restes d'un être aimé tout en réussissant à combler notre besoin inné de commémoration.

Si je choisis la crémation, puis-je être quand même inhumé avec ma conjointe et ce, même si elle a été inhumée dans un cercueil?

Oui, mais cela dépend du cimetière. Vous pourrez probablement enterrer vos cendres au-dessus du cercueil de votre bien-aimé ou juste à côté dans le terrain voisin. De nombreux cimetières permettent que les cendres de plusieurs personnes soient enterrées dans une même fosse.

Puis-je garder les cendres à la maison?

Oui. Les cendres étant normalement placées dans une urne, les familles peuvent en choisir une à leur goût qu'elles pourront placer sur un manteau de cheminée ou sur une étagère. Les urnes sont en effet disponibles dans une grande variété de formes, de grandeurs et de matériaux. Peu de temps après que la crémation ait eu lieu, il est toutefois conseillé de choisir un emplacement permanent dans un cimetière.